

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

**Membres
du Bureau Communautaire**
Titulaires : 28
Membres présents : 17
Membres représentés : 2
Votants : 19
Date de la convocation
8 octobre 2024

L'An DEUX MILLE VINGT QUATRE, QUATORZE OCTOBRE à 18 H 30, le Bureau Communautaire convoqué légalement, s'est réuni au Pôle administratif de la CCALN à Ailly-sur-Noye, sous la présidence de **Monsieur DOVERGNE Alain**

● Etaient présents les Vice-Présidents et Conseillers Communautaires Délégués :

Mesdames DOUAY Sonia, PREVOST Anne-Marie, BERTOUX Julia, RAMON Marie-Gabrielle
Messieurs DOVERGNE Alain, DURAND Pierre, SURHOMME Alain, MOURIER Francis, VAN DE VELDE Michel, BOUCHER Michel, LEROY Jean-Maurice

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Messieurs M. CAPELLE Hubert, LEVASSEUR Roger, DELANAUD Stéphane, LESCUREUX André, NOCHEZ Didier, WABLE Vincent

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DOVERGNE de M. CHANTRELLE, M. BOUCHER de M. MAROTTE

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, PERONNET Fabienne, RIHET Anne
Messieurs LAMOTTE Dominique, MAROTTE Philippe, CHANTRELLE Brice, VERONT Fabrice, VAN OOTEGHEM J. Michel, BEAUMONT Joël, DUTILLEUX Olivier, TOURNIQUET Gautier

Objet : EVS : Budget prévisionnel 2024 actualisé

Rapport de Mme PREVOST Anne-Marie, Vice-Présidente Petite Enfance Jeunesse

Pour l'année 2024, le budget prévisionnel de fonctionnement de l'EVS avait été établi comme suit :

Budget Prévisionnel 2024 - EVS			
CHARGES		PRODUITS	
PEP 80		CAF de la Somme	
Masse Salariale	49 500,00 €	PS 60 % - Plafond 39 470,00 €	23 682,00 €
Assurances	1 000,00 €	Aide au démarrage	6 265,00 €
Frais de gestion PEP80	9 300,00 €	Participation sorties familles	3 492,00 €
CCALN		MSA de Picardie	
Fluides bâtiments	2 000,00 €	AAP Grandir en milieu rural	10 000,00 €
Enveloppe liée aux actions	22 000,00 €	Conseil Départemental 80	
Investissement matériel 3ème année	2 000,00 €	AAP Conférence des financeurs	1 000,00 €
		Participation des usagers	2 000,00 €
		CCALN	
			39 361,00 €
TOTAL CHARGES :	85 800,00 €	TOTAL PRODUITS :	85 800,00 €

Suite au renouvellement de l'agrément et dans le cadre des activités menées, l'EVS a déposé des dossiers d'appels à projets, des conventions et/ou mécénats ont été mis en place.

Les montants des produits et des charges du budget prévisionnel sont donc à actualiser.

Au 01/10/2024, la somme positive de 7 997,76 € est calculée entre le montant prévisionnel et le montant total des produits du budget prévisionnel actualisé.

Afin de garantir la continuité et la qualité des activités de l'EVS durant le dernier trimestre 2024, ce même montant est ajouté aux charges, à la ligne « enveloppe liée aux actions ».

Le budget prévisionnel de fonctionnement actualisé de l'EVS est le suivant :

Budget Prévisionnel actualisé 2024 - EVS			
CHARGES		PRODUITS	
PEP 80		CAF de la Somme	
Masse Salariale	49 500,00 €	PS 2023 – Solde (3/3)	8 077,80 €
Assurances	1 000,00 €	PS 2024 - 1° acompte 06/24 (1/3)	9 457,16 €
Frais de gestion PEP80	9 300,00 €	PS 2024 - 2° acompte 11/24 (2/3)	9 457,16 €
		Aide au démarrage - 3ème année	5 000,00 €
CCALN		AAP Sorties en famille	4 336,00 €
Fluides bâtiments	2 000,00 €	AAP Jeunes 11-17 ans	2 992,00 €
Enveloppe liée aux actions	29 997,76 €	MSA de Picardie	
Investissement matériel 3ème année	2 000,00 €	AAP Grandir en milieu rural 2023 (2/2)	5 000,00 €
		AAP Grandir en milieu rural 2024 (1/2)	7 000,00 €
		GROUPAMA	
		Mécénat Sortie Intergénérationnelle	700,00 €
		PREFECTURE DE LA SOMME	
		FCTVA	298,03 €
		FCTVA	118,61 €
		Participation des usagers	2 000,00 €
		CCALN	
			39 361,00 €
TOTAL CHARGES :	93 797,76 €	TOTAL PRODUITS :	93 797,76 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Communautaire :

- Entérine le budget prévisionnel de fonctionnement actualisé de l'Espace de Vie Sociale.
- Autorise le Président et la Vice-Présidente Petite Enfance Jeunesse à signer l'ensemble des documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 16/10/24
 Affiché le 16/10/24

Fait et délibéré, le 14 OCTOBRE 2024
 à AILLY SUR NOYE

Le Président,

Alain DOVERGNE

